

Partie I	I.1. Expéditeur Nom Adresse Pays Code ISO		I.2. Référence IMSOC															
			I.2.a. Référence locale															
	I.5. Destinataire Nom Adresse Pays Code ISO		I.3. Autorité centrale compétente															
			I.4. Autorité locale compétente															
	I.7. Pays d'origine Code ISO		I.9. Pays de destination Code ISO															
	I.8. Région d'origine Code		I.10. Région de destination Code															
	I.11. Lieu d'expédition Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO		I.12. Lieu de destination Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO															
	I.13. Lieu de chargement Nom Adresse Numéro d'agrément Pays Code ISO		I.14. Date et heure du départ															
	I.15. Moyens de transport		I.16 Point d'entrée															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Document</th> <th>Identification</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		Type	Document	Identification													
Type	Document	Identification																
I.18. Conditions de transport Réfrigération <input type="checkbox"/> Controlled temperature <input type="checkbox"/> Température ambiante <input type="checkbox"/> Congelé <input type="checkbox"/>		I.17. Documents d'accompagnement Commercial document reference Date de délivrance Pays Lieu d'émission																
I.19. Numéros de conteneur/Numéros de scellé																		
I.20. Certifié aux fins de Reproduction artificielle <input type="checkbox"/> Ornamental use/research <input type="checkbox"/> Pollination <input type="checkbox"/> Cirque/Exposition <input type="checkbox"/> Consignments according to Regulation No 999/2001 <input type="checkbox"/> Ornamental bird food <input type="checkbox"/> Equidé enregistré <input type="checkbox"/> Category 3 fish oil/fish meal for detoxification according to Regulation 2015/786 <input type="checkbox"/> Breeding and production <input type="checkbox"/> Racing <input type="checkbox"/> Abattage <input type="checkbox"/> Transformation <input type="checkbox"/> Training <input type="checkbox"/> Animaux familiers <input type="checkbox"/> Laboratoire <input type="checkbox"/> Usage pharmaceutique <input type="checkbox"/> Rodent food <input type="checkbox"/> Usage technique <input type="checkbox"/> Equidé non enregistré <input type="checkbox"/> Aliments pour animaux <input type="checkbox"/> Sales <input type="checkbox"/> Storage <input type="checkbox"/> Breeding <input type="checkbox"/> Organic fertilizers <input type="checkbox"/> Reparçage <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Transhumance <input type="checkbox"/> Quarantaine <input type="checkbox"/> Competition <input type="checkbox"/> Consommation humaine <input type="checkbox"/> Organismes agréés <input type="checkbox"/> Aliments pour animaux familiers <input type="checkbox"/> Engraissement <input type="checkbox"/> Production d'aliments pour animaux familiers <input type="checkbox"/> Production <input type="checkbox"/>																		
I.21. Pour transit par un pays tiers <input type="checkbox"/> Country _____ Code ISO _____ EU Exit Authority _____ BCP code _____ EU Entry Authority _____ BCP code _____		I.22. Pour transit par des États membres <input type="checkbox"/> Country _____ Code ISO _____																
I.23. Nombre total de colis	I.24. Quantité totale	I.25. Poids net total	I.25. Poids brut total															

I.28. Description de la marchandise

Marchandise	Espèces	Quantité	Numéro du lot	Atelier de transformation
Entrepôt frigorifique	Atelier de découpe	Date de congélation	Date de production	Date de l'abattage
Poids net	Product Description	Nombre de colis	Marque d'identification	

Partie I

II. Information sanitaire		
Part II: Certification	<p>Je soussigné, vétérinaire officiel, certifie ce qui suit:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les produits de la pêche décrits ci-dessus qui sont exportés vers la République de Moldavie proviennent d'un ou de plusieurs établissements appliquant un programme fondé sur les principes HACCP, conformément au règlement (CE) n° 852/2004; 2. ils ont été capturés et manipulés à bord de navires, débarqués, manipulés et, le cas échéant, préparés, transformés, congelés et décongelés de façon hygiénique dans le respect des exigences fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 853/2004; 3. ils satisfont aux normes sanitaires fixées à l'annexe III du règlement (CE) n° 853/2004 et aux critères énoncés dans le règlement (CE) n° 2073/2005 de la Commission concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires; 4. ils ont été emballés, entreposés et transportés conformément à l'annexe III du règlement (CE) n° 853/2004; 5. ils ont été marqués conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 853/2004; 6. les garanties couvrant les animaux vivants et les produits tirés de ces animaux, s'ils sont issus de l'aquaculture, prévues par les plans relatifs aux résidus présentés conformément au règlement (UE) 2017/625 sont réunies; 7. ils ont subi de manière satisfaisante les contrôles officiels prévus aux articles 67 à 71 du règlement d'exécution (UE) 2019/627 de la Commission; ○ 8. les produits de la pêche issus de l'aquaculture décrits ci-dessus, exportés en République de Moldavie, qui appartiennent à des espèces sensibles à la nécrose hématopoïétique épizootique (NHE), au syndrome de Taura et à la maladie de la tête jaune, proviennent d'un pays/territoire, d'une zone ou d'un compartiment déclarés indemnes des maladies susmentionnées, conformément au chapitre VII de la directive 2006/88/CE ou aux normes pertinentes de l'OIE, par l'autorité compétente de mon pays: (1)(2) <ol style="list-style-type: none"> a) dans lesquels les maladies concernées doivent être déclarées à l'autorité compétente et les notifications relatives à la présence suspectée de l'une des maladies concernées doivent immédiatement donner lieu à une enquête diligentée par celle-ci, b) dans lesquels les espèces sensibles aux maladies concernées ne peuvent être introduites que lorsqu'elles proviennent d'une zone déclarée indemne de la maladie et c) dans lesquels les espèces sensibles aux maladies concernées ne sont pas vaccinées contre celles-ci; ○ 9. les produits de la pêche issus de l'aquaculture décrits ci-dessus, exportés en République de Moldavie, qui appartiennent à des espèces sensibles à la septicémie hémorragique virale (SHV), à la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI), à l'anémie infectieuse du saumon (AIS), à l'herpès-virose de la carpe koï (KHV) et à la maladie des points blancs, proviennent d'un pays/territoire, d'une zone ou d'un compartiment déclarés indemnes des maladies susmentionnées, conformément au chapitre VII de la directive 2006/88/CE ou aux normes pertinentes de l'OIE, par l'autorité compétente de mon pays: (1)(2) <ol style="list-style-type: none"> a) dans lesquels les maladies concernées doivent être déclarées à l'autorité compétente et les notifications relatives à la présence suspectée de l'une des maladies concernées doivent immédiatement donner lieu à une enquête diligentée par celle-ci, b) dans lesquels les espèces sensibles aux maladies concernées ne peuvent être introduites que lorsqu'elles proviennent d'une zone déclarée indemne de la maladie et c) dans lesquels les espèces sensibles aux maladies concernées ne sont pas vaccinées contre celles-ci; 10. les animaux d'aquaculture décrits ci-dessus sont placés dans des conditions dans lesquelles la qualité de l'eau n'a aucune incidence sur leur statut sanitaire; 11. préalablement au chargement, le conteneur de transport ou le bateau vivier est propre et a été désinfecté ou n'a encore jamais servi; 	

Part II: Certification	II. Information sanitaire																		
	<p>12. l'envoi est identifié par une étiquette lisible placée sur la face extérieure du conteneur ou, en cas de transport par bateau vivier, dans le manifeste, portant les renseignements utiles figurant dans la partie I, cases I.7 à I.11, du présent certificat.</p> <p>Notes</p> <p>Partie I:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Case I.19: indiquer le poids brut total et le poids net total. - Case I.21: le numéro des scellés ou du conteneur, ou les deux, doivent être indiqués dans cette case. - Case I.25: Nature de la marchandise: préciser s'il s'agit de produits issus de l'aquaculture ou d'origine sauvage. <p style="padding-left: 40px;">choisir le code du système harmonisé (SH) adéquat parmi les codes suivants: 03.01, 03.02, 03.03, 03.04, 03.05, 03.06, 03.07, 03.08, 05.11, 15.04, 15.16, 15.18., 16.03, 16.04, 16.05, 21.06</p> <p style="padding-left: 40px;">Type de traitement: préciser s'il s'agit de produits vivants, réfrigérés, congelés ou transformés.</p> <p style="padding-left: 40px;">Atelier de fabrication: sont compris les navires-usines, les navires-congélateurs, les navires frigorifiques, les entrepôts frigorifiques et les ateliers de transformation.</p> <p>Partie II:</p> <p>(1) Supprimer la mention inutile.</p> <p>(2) Le présent certificat s'applique uniquement aux espèces sensibles à une ou à plusieurs des maladies figurant dans l'intitulé du point concerné. Les espèces sensibles sont répertoriées à l'annexe IV de la directive 2006/88/CE.</p>																		
La signature et le sceau doivent être d'une couleur différente de celle du certificat imprimé.																			
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td colspan="4">Certifying Officer</td> </tr> <tr> <td style="width: 50%;">Name (in capital letters)</td> <td style="width: 25%;"></td> <td colspan="2">Qualification and title</td> </tr> <tr> <td>Date de signature</td> <td></td> <td colspan="2">Signature</td> </tr> <tr> <td>Cachet</td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>				Certifying Officer				Name (in capital letters)		Qualification and title		Date de signature		Signature		Cachet			
Certifying Officer																			
Name (in capital letters)		Qualification and title																	
Date de signature		Signature																	
Cachet																			